



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21129752

Déposé / Reçu

22 OCT. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Greffeilles

N° d'entreprise : 0635 874 392

Nom

(en entier) : ART430

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Faider 16, 1060 Saint Gilles

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGEEXTRAIT DES DECISIONS ECRITES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Conformément à l'article 5 :75 du Code des Sociétés et des Associations, les décisions suivantes sont prises par consentement unanime des membres de l'organe d'administration, exprimées par écrit :

1. Conformément à l'article 2 des statuts de la Société, l'organe d'administration décide de transférer le siège de la Société à l'adresse suivante, avec effet au 17 septembre 2021:

27A avenue Brugmann à 1060 Bruxelles

2. L'organe d'administration décide de charger Maître Philippe Steinfeld, ayant son cabinet 1050 Bruxelles, Avenue Louise 283/19, ou tout autre avocat de l'association Everest, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication de la présente décision auprès du Moniteur belge, de l'Administration de la TVA et de la Banque Carrefour des Entreprises.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Philippe Steinfeld
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).